

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 16 juin 2016 à 15h30, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Paul-Éloi Dufresne                      Roger Bélanger  
Claude Simard                              Denise Lauzière

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

**Mot de Bienvenu**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

Le Greffier dépose le rapport de réception dûment signé par les conseillers présents.

16.06.18

**Ouverture de la séance extraordinaire du 16 juin 2016**

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 15h35, après avoir constaté le quorum.

16.06.19

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 juin 2016**

Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 16 juin 2016.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 juin 2016.
3. **Finance et administration.**
  - 3.1 Vente de terrain à la Société Québécoise des infrastructures.
  - 3.2 Précision des achats.
  - 3.3 Vente du camion cube Ford CTV 2006.
4. Levée de la séance extraordinaire du 16 juin 2016.

**Adopté**

16.06.20

**Finance et administration**

16.06.20.1

**Vente de terrain à la Société Québécoise des infrastructures.**

ATTENDU QUE La Sûreté du Québec a besoin de nouveaux locaux pour ses bureaux;

ATTENDU QUE La Société Québécoise des infrastructures, laquelle agit à titre d'acquéreur pour les immeubles gouvernementaux, a manifesté un intérêt pour le lot 4 162 542 situé sur la rue Bernard, pour la construction d'un nouveau poste de police;

ATTENDU QUE Ledit lot appartient à la Ville de Waterloo et que la Ville ne subit aucun préjudice à s'en départir et qu'elle souhaite conserver le poste de la sûreté du Québec sur son territoire;

ATTENDU QUE Ce lot, d'une superficie totale de 9 356.6 m<sup>2</sup>, est vendu pour un montant de 100 667 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE La Société Québécoise des infrastructures a également déposé une offre d'achat de deux lots adjacents à celui de la Ville mais qui appartiennent à des particuliers;

ATTENDU QUE Cette vente est conditionnelle à l'acquisition par la SQI des lots 4 163 871 et 4 163 872.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la vente du lot 4 162 542 pour un montant de 100 667 \$ avant taxes à la Société Québécoise des infrastructures, conformément à l'entente intervenue entre les parties.

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Pascal Russell et le greffier, Éric Sévigny à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Que cette vente est soumise aux conditions énumérées à l'offre d'achat à intervenir.

**Adopté**

## 16.06.20.2

### **Précision aux achats.**

ATTENDU QUE Certaines dépenses effectuées par les départements du Service incendie et des Travaux publics ont été payées en traitement mensuel des achats;

ATTENDU QUE Les dépenses suivantes auraient dû être payées à même le fonds de roulement :

- Factures 256080 et 257515 d'Aéro-Feu au montant de 5 979.03 \$;
- Facture 5941 de FP Technologies au montant de 2 532.28 \$;
- Factures 656757 et 656991 d'Acier A. Ménard et Fils pour 84.12 \$.

ATTENDU QUE Ces factures totalisent un montant de 8 595.43\$, taxes nettes.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le transfert des dépenses énumérées ci-dessus afin qu'elles soient payées à même le fonds de roulement sur 5 ans.

**Adopté**

16.06.20.3

**Vente du camion cube Ford CTV 2006.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire se départir du camion cube Ford CTV 2006 du service des travaux publics;

ATTENDU QU' Un avis de vente a été publié dans l'édition du 28 mai 2016 du journal La Voix de l'Est;

ATTENDU QUE Seul, un acheteur a manifesté de l'intérêt pour ledit véhicule.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte de vendre le camion cube Ford CTV 2006 à M. Alain Brasseur, pour un montant de 700.-\$ plus les taxes applicables.

**Adopté**

16.06.21

**Levée de l'assemblée**

La séance extraordinaire du 16 juin 2016 est levée à 15h45.

---

Maire

---

Greffier